

*Brevets—Loi*

Par ailleurs, j'avais cru comprendre qu'une fois que la Chambre aurait étudié le projet de loi C-71, le gouvernement nous demanderait d'étudier les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-22. Enfin, je m'attendais à ce que le ministre, avant que l'ordre du jour ne soit appelé, ait recours à l'article 57 du Règlement pour invoquer la clôture, ainsi que le gouvernement nous en avait prévenus il y a deux jours par l'entremise du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je dois donc reconnaître que c'est encore tout surpris de l'initiative soudaine et, je l'avoue, imprévue du ministre que je prends maintenant la parole.

Il y a deux jours, j'ai dit au ministre que notre chef le très hon. député de Vancouver—Quadra (M. Turner) avait traité de cette question, fort bien d'ailleurs, et précisé la position du parti libéral du Canada. J'avais dit à la Chambre que nous tenions le projet de loi C-22 pour mauvais, que nous estimions qu'il fallait l'amender de façon à protéger les consommateurs du Canada, que le gouvernement avait abdiqué devant les multinationales en leur accordant ce que celles-ci avaient réclamé dans le cadre du débat sur le libre-échange, soit l'accès illimité au marché des produits pharmaceutiques et le droit d'exploiter sans contrainte leurs brevets. Le gouvernement a accédé à ces demandes des Américains dans l'espoir d'obtenir un accord de libre-échange. Il y a deux jours, j'ai dit au ministre qui était alors secrétaire parlementaire qu'après que mon chef aurait parlé nous n'aurions pas d'autres orateurs parce que nous croyions fermement qu'on devait permettre à la démocratie de fonctionner. Le débat a assez duré. Nous avons plaidé notre cause. Le Sénat a renvoyé le projet de loi avec des amendements et nous acceptons ce fait comme une procédure parlementaire parfaitement conforme à la tradition. Le Sénat a le droit d'agir ainsi. Le gouvernement a accepté l'un de ses amendements. Le processus a donc fonctionné.

• (1010)

La question n'est pas de savoir s'il faut abolir le Sénat parce qu'il fait son travail. Il s'agit plutôt de savoir si nous satisférons les sociétés multinationales américaines et autres qui veulent nous faire céder sur la question des brevets protégeant les produits pharmaceutiques. Nous avons dit au début de cette session d'urgence, le 11 août que le gouvernement ne nous rappelait pas vraiment pour faire face à la crise de l'immigration, mais pour réaliser son programme concernant l'accord de libre-échange.

J'ai été surpris de voir que le ministre a changé l'ordre du jour dès le premier ordre soumis à la Chambre. La députée de Saint-Michel—Ahuntsic (M<sup>me</sup> Killens) vient de me passer une copie de l'ordre projeté des travaux pour aujourd'hui. Je sais qu'on dit en bas de ce document qu'il n'est qu'un aperçu, mais il contient quand même les instructions que le gouvernement a données au bureau. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, on y lit que le projet de loi C-71 devrait être le premier article qui serait étudié à 10 heures ce matin.

Cela dit, je ne prolongerai pas ce débat. Je sais que le gouvernement fera ce qu'il veut avec son énorme majorité. Je dis simplement au ministre que j'espère qu'il fera preuve d'un peu plus de compréhension et qu'il procédera un peu différemment dans les jours et les mois à venir. En nous consultant, il contribuera à améliorer les relations entre les partis. Si nous voulons

continuer dans l'esprit de la réforme McGrath, quand nous disons quelque chose, nous le ferons. Nous devrions tenir parole et ne pas tromper les députés. Si nous prenons l'habitude d'être francs et de nous faire confiance, nous créerons une atmosphère favorable aux débats.

Je ne sais pas si d'autres membres de mon parti participeront à ce débat, mais je suis prêt à voter sur la question aussitôt que le débat sera terminé.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, je tiens au départ à signaler que nous sommes absolument ravis d'apprendre qu'on a confié au nouveau ministre d'État les responsabilités de leader parlementaire adjoint. Comme d'habitude, le Nouveau parti démocratique anticipe avec plaisir de collaborer avec lui et ses collègues pour faciliter les travaux de la Chambre des communes.

Cela dit, j'avoue que c'est le coeur gros que nous amorçons un débat sur le projet de loi relatif aux brevets pharmaceutiques. Je suis déçu de voir que le premier article de nos travaux annoncés par le ministre d'État ait été un changement de programme.

Il est important, monsieur le Président, et je sais à quel point vous tenez à la bonne marche de nos travaux parlementaires, que nous fassions de notre mieux pour administrer les affaires de la nation le plus consciencieusement et le plus rapidement possible. Pour ce faire, nous devons en tant que députés sérieux, avoir une idée des travaux qui seront entrepris à la Chambre, ce qui permet aux députés qu'une mesure particulière intéresse de préparer des observations réfléchies pour participer intelligemment au débat. Pour faire du bon travail, il faut que nous soyons prévenus des travaux qui sont prévus. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un député prenne la parole au sujet d'une mesure s'il vient tout juste d'en entendre parler.

Comme l'a fait valoir le whip de l'opposition officielle, d'après la liste des travaux prévus pour ce matin, nous devons commencer par le projet de loi C-71. Nous nous étions préparés à aborder ce projet de loi. Nos intervenants comptaient faire des observations réfléchies et constructives à son sujet. Cependant, nous nous apercevons maintenant que ce ne sera pas nécessairement le cas. Je ne sais pas exactement ce qu'il se passe, mais le premier ordre émanant du nouveau ministre d'État est, dans un sens, une forme de clôture.

Le ministre déclare aujourd'hui que le gouvernement ne tolérerait aucun autre amendement à ce projet de loi. Je ne sais pas d'où il tient qu'il y en aura d'autres. A mon avis, il est bon de noter que cet incident fait partie simplement d'une longue suite d'événements. A toutes les étapes de l'étude du projet de loi C-22, le débat a été limité. C'est un fait plutôt unique, je pense, dans les annales parlementaires canadiennes récentes. La Chambre des communes a été muselée. Le gouvernement s'est servi de sa large majorité d'une façon plutôt dictatoriale et a déclaré à toutes les étapes qu'il y avait eu assez de discussions sur le projet de loi, et qu'il allait raccourcir le débat en limitant le temps de parole ou en imposant une forme ou une autre de clôture. Il n'est pas surprenant alors que nous terminons cette discussion, qu'une fois de plus le gouvernement nous répète qu'il en a assez et qu'il va empêcher toute possibilité de débat. C'est essentiellement ce qu'a dit ce matin le nouveau ministre d'État.